

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.303

**Subvention
d'investissement aux
Restaurants du Coeur**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.303**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUE DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX RESTAURANTS DU COEUR

Les Restaurants du Cœur disposent de 4 centres sur le GrandAngoulême : Angoulême, Soyaux, La Couronne et Gond-Pontouvre. Le service des Restaurants du Cœur sur le territoire de l'agglomération est estimé à environ 250 000 repas annuels et une fréquentation de 2 500 personnes.

Le centre des Restaurants du Cœur à Angoulême accueille environ 500 familles et 200 bébés par an. Ils sont de plus en plus sollicités ; la campagne d'été 2014 a concerné 18 % de familles supplémentaires sur ce centre.

Le centre situé rue Jules Ferry et les Restos Bébé à la Grand Font ne répondent plus aux exigences minimales d'hygiène et de confort pour les personnes accueillies et les bénévoles de l'association.

L'association va installer les deux services dans des locaux de l'école Chardonne à Angoulême, entre les quartiers de Basseau et de la Grande Garenne. Ces locaux vont permettre de mutualiser l'accueil et de développer des animations et des actions d'information. Ils sont accessibles aux transports en commun, condition indispensable pour les personnes en précarité. L'amélioration des locaux ouvrira aussi l'accès des Restos Bébé aux familles de Gond-Pontouvre et de Soyaux.

Cette nouvelle installation conforte les activités de l'association caritative sur GrandAngoulême :

- un chantier d'insertion de 12 postes salariés
- des ateliers cuisine avec les centres sociaux
- des sorties à l'Eté actif au plan d'eau...

La ville d'Angoulême a pris en charge la mise aux normes du bâti. Les aménagements fonctionnels (peinture, mobilier, équipement...) restent à la charge de l'association. Le coût total s'élève à 30 000 €.

Les Restaurants du Cœur sollicitent auprès de GrandAngoulême une subvention de 8 000 € (27 %).

Vu l'avis du bureau communautaire du 24 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'investissement de 8 000 € aux Restaurants du Cœur.

.../...

D'INSCRIRE la dépense sur le budget de la direction de l'attractivité de l'économie de l'emploi et de l'insertion en prélevant cette somme au chapitre 011, en procédant à un virement équivalent à la section d'investissement pour en prévoir l'inscription au chapitre 204.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015